
**Agents de surface — Détergents —
Détermination de la teneur en matière active
anionique selon une méthode manuelle ou
mécanique par titrage direct dans deux phases**

Sample Document

*Surface active agents — Detergents — Determination of anionic-active matter by
manual or mechanical direct two-phase titration procedure*

get full document from standards.iteh.ai



Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 2271 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 91, *Agents de surface*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 2271 : 1972), dont elle constitue une révision mineure.

L'annexe A de la présente Norme internationale est donnée uniquement à titre d'information.

© ISO 1989

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Agents de surface — Détergents — Détermination de la teneur en matière active anionique selon une méthode manuelle ou mécanique par titrage direct dans deux phases

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit une méthode manuelle ou mécanique pour la détermination de la teneur en matière active anionique contenue dans les détergents.

La méthode est applicable à la matière active à l'état solide ou en solution aqueuse. La masse moléculaire relative de la matière active anionique doit être connue.

La méthode n'est pas applicable si des agents de surface cationiques sont présents.

La méthode manuelle est effectivement applicable pour la détermination de la teneur en alkylbenzène sulfonates, alcane-sulfonates, sulfates et hydroxysulfates, alkylphénol sulfates, éthoxy- et méthoxysulfates d'alcools gras et dialkylsulfosuccinates et en autres matières actives contenant un groupe hydrophile par molécule.

La méthode mécanique peut être applicable à l'ensemble des produits mentionnés dans la mesure où elle donne des résultats comparables à ceux obtenus avec la méthode manuelle.

NOTE — Les sulfonates à faible masse moléculaire relative, présents sous forme d'hydrotrope (toluène, xylène) n'interfèrent pas si leur teneur par rapport aux matières actives est inférieure ou égale à 15 % (*m/m*). À une plus grande teneur, il convient d'étudier leur influence dans chaque cas particulier.

Le savon, l'urée et les sels de l'acide (éthylène dinitrilo)tétraacétique n'interfèrent pas.

En présence d'agents de surface non ioniques, leur influence doit être étudiée pour chaque cas particulier.

Les composants minéraux types des détergents, tels que chlorure de sodium, sulfate, borate, tripolyphosphate, perborate, silicate, etc., ne gênent pas; mais les agents blanchissants autres que le perborate doivent être détruits avant l'analyse, et l'échantillon doit être complètement soluble dans l'eau.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en

vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 385-1 : 1984, *Verrerie de laboratoire — Burettes — Partie 1: Spécifications générales.*

ISO 607 : 1980, *Agents de surface et détergents — Méthodes de division d'un échantillon.*

ISO 648 : 1977, *Verrerie de laboratoire — Pipettes à un trait.*

ISO 1042 : 1983, *Verrerie de laboratoire — Fioles jaugées à un trait.*

3 Principe

Détermination, dans un milieu composé de deux phases eau-chloroforme, de la teneur en matière active anionique par titrage à l'aide d'une solution titrée de matière active cationique (chlorure de benzéthonium), en présence d'un indicateur qui est un mélange de colorant cationique (bromure de dimidium) et de colorant anionique (Bleu acide 1).

NOTE — Le processus chimique est le suivant : la matière active anionique forme, avec le colorant cationique, un sel qui se dissout dans le chloroforme, auquel il confère une coloration rouge-rosée.

Au cours du titrage, le chlorure de benzéthonium déplace de ce sel le bromure de dimidium, et celui-ci passe dans la phase aqueuse en quittant la phase chloroformique qui perd sa coloration rose. Un excès de chlorure de benzéthonium conduit à la formation, avec le colorant anionique, d'un sel qui se dissout dans le chloroforme, auquel il confère une coloration bleue.

4 Réactifs

Au cours de l'analyse, utiliser uniquement des réactifs de qualité analytique reconnue, et de l'eau distillée ou de l'eau de pureté équivalente.

4.1 Chloroforme, ρ_{20} 1,48 g/ml, intervalle de distillation 59,5 °C à 61,5 °C.